

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

Le 5 août 2014

SÉANCE ORDINAIRE

Présents : Madame la mairesse Nathalie Lévesque, Mesdames les conseillères Julie Mercier et Johanne Dubé, Messieurs les conseillers Christian Dionne, Éric Lavoie et Jacques Lavoie.

Absent : Monsieur Benoît Fraser.

161.08.14 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 août 2014 soit accepté tel que présenté.

162.08.14 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2014**

Il est proposé par M. Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2014 soit adopté tel que présenté.

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

Le directeur général mentionne que toutes les résolutions ont été envoyées à qui de droit ainsi que les paiements aux fournisseurs.

163.08.14 **ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES, DES FACTURES ADDITIONNELLES ET DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par Mme Julie Mercier et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes suivants soient approuvés et que le directeur général soit autorisé à en faire le paiement.

TOTAL SALAIRES	37 814.66 \$
TOTAL DES INCOMPRESSIBLES MUNICIPALITÉ	12 643.21 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER - MUNICIPALITÉ	84 608.48 \$
GRAND TOTAL :	135 066.35 \$

Je soussigné, Frédérick Lee, directeur général, certifie qu'il y aura les fonds nécessaires pour payer les comptes inscrits sur la liste déposée au conseil du 5 août 2014 et dont j'ai copie aux archives.

Frédérick Lee,
Directeur général

164.08.14 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – M. PIERRE BONENFANT, 19 RUE GARNEAU**

ATTENDU QUE M. Pierre Bonenfant a présenté une demande de dérogation mineure à M. Gilles Plourde, inspecteur en bâtiment et en environnement, pour la construction d'un garage;

ATTENDU QUE M. Bonenfant désire construire un garage de 66.9 mètres carrés;

ATTENDU QUE la norme dans la zone RA21 est de 30 mètres carrés pour la dimension maximale d'un garage;

ATTENDU QUE cette norme de 30 mètres devait s'appliquer au nouveau développement prévu à l'extrémité est de la rue Garneau;

ATTENDU QUE la propriété de M. Bonenfant se trouvait en zone MiA14 lors de son achat;

ATTENDU QUE des modifications à la zone RA21 ont été apportées en 2011 après la construction du bâtiment principal de M Bonenfant;

ATTENDU QUE ce nouveau découpage de zonage empêche M. Bonenfant de réaliser son projet initial;

ATTENDU QUE cette dimension de bâtiment secondaire ne dépasse pas les dimensions des garages dans les zones contiguës;

ATTENDU QUE le C.C.U. nous recommande d'autoriser cette demande;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Christian Dionne et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder la dérogation mineure à M. Pierre Bonenfant et d'autoriser M. Gilles Plourde à délivrer le permis de construction.

165.08.14

DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION MME SANDRINE DUPLESSIS POUR LE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR ET LES FENÊTRES DE SA PROPRIÉTÉ

ATTENDU QUE M. Gilles Plourde nous transmet le projet de rénovation de Mme Sandrine Duplessis pour sa résidence du 236 boulevard Bégin;

ATTENDU QUE les rénovations prévues par Mme Sandrine Duplessis sont le remplacement du revêtement extérieur et des fenêtres;

ATTENDU QUE Mme Sandrine Duplessis compte suivre les recommandations de Mme Jeanne Maguire à la MRC de Kamouraska et que les choix de matériaux respectent les normes du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU QUE le C.C.U. nous recommande d'autoriser cette demande;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Christian Dionne et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. Gilles Plourde à délivrer le permis de rénovation à Mme Sandrine Duplessis.

166.08.14

DEMANDE DE DÉZONAGE DU PARC INDUSTRIEL AUPRÈS DE LA CPTAQ – AMENDEMENT À LA RÉOLUTION #099.04.13

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a décidé de faire une demande d'exclusion de la zone agricole de deux parcelles de terrain contiguës à sa zone industrielle auprès la Commission de protection du territoire agricole par la résolution 099.04.13;

ATTENDU QUE le mandat a été confié à Me Clément Massé de l'étude Cain Lamarre Casgrain Wells de procéder à la préparation de la documentation requise pour une telle démarche;

ATTENDU QU'il est apparu qu'au 5^e attendu de la résolution #099.04.13, par inadvertance il a été mentionné que le projet respecte le règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Pacôme;

ATTENDU QU'il est pertinent de rectifier cette affirmation en précisant plutôt que la Municipalité de Saint-Pacôme s'engage à modifier son règlement de zonage pour le rendre conforme advenant une telle autorisation;

ATTENDU QUE la résolution autorisant le maire de l'époque M. Gervais Lévesque à être cosignataire de tous les documents pouvant être requis par la C.P.T.A.Q. et qu'actuellement le maire est Mme Nathalie Lévesque;

POUR TOUTES CES RAISONS il est proposé par Mme Johanne Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que :

1 Les attendus font partie intégrante de la résolution;

2 De modifier le 5^e attendu de la résolution #099.04.13 de manière à ce qu'il se lise comme suit :

« Attendu que le projet nécessitera une modification du règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Pacôme et qu'elle s'engage à le faire advenant une autorisation d'exclusion sur la parcelle de terrain requise. »

3 La Municipalité de Saint-Pacôme s'engage, de fait, à modifier sa réglementation de zonage pour permettre la réalisation de l'agrandissement de sa zone industrielle advenant que la Commission de protection du territoire agricole autorise l'exclusion de la parcelle faisant l'objet de la demande;

4 Que la signature des documents requis, s'il y a lieu, par la Commission de protection du territoire agricole soit faite par le directeur général, M. Frédérick Lee et la mairesse Mme Nathalie Lévesque;

5 Que le directeur général M. Frédérick Lee et la mairesse Mme Nathalie Lévesque soient autorisés à signer tout autre document de tout autre organisme pour donner plein effet à la résolution 099.04.13 et à la présente résolution.

167.08.14

GROUPE CAILLOUETTE ET ASSOCIÉ INC. – DEMANDE DE CESSATION DE PROCÉDURE

ATTENDU QUE le groupe Caillouette et associé Inc. a effectué des travaux pour la Station Plein Air de Saint-Pacôme lors de la saison 2013-2014 et que ces travaux n'ont, à ce jour, pas été payés;

ATTENDU QUE le groupe Caillouette et associé Inc. a déposé une procédure de « Préavis d'exercice-Prise de paiement » au Registre foncier de la circonscription foncière de Kamouraska sous le numéro 20 821 590 en date du 11 juin 2014;

ATTENDU QUE sur ce préavis, le nom de la Municipalité de Saint-Pacôme apparaît, injustement et sans fondement vérifiable sous le terme « Débiteur » auprès du groupe Caillouette et associés Inc.;

ATTENDU QUE la Station Plein Air de Saint-Pacôme est une organisation indépendante et autonome de faire affaire avec qui bon lui semble et sans devoir obtenir le consentement de la Municipalité de Saint-Pacôme;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme ne doit en date du 5 août 2014 aucune somme d'argent au groupe Caillouette et associé Inc.;

ATTENDU QUE selon la résolution # 299.10.09 (Document en pièce jointe), les achats de la Municipalité de Saint-Pacôme doivent être autorisés par le directeur général avec des numéros de bon de commande et que dans ce sens, aucune commande n'a été effectuée par le directeur général auprès du groupe Caillouette et associé Inc.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme est elle-même un créancier de la Station Plein Air de Saint-Pacôme pour un montant de quarante-trois mil trois cent quarante-deux dollars et cinquante-sept cents (43 342.57\$) en date du 4 août 2014;

ATTENDU QU'une notification du préavis d'exercice a été envoyée à plusieurs résidents de Saint-Pacôme par le Ministère des Ressources Naturelles portant ainsi atteinte à la réputation de la Municipalité de Saint-Pacôme;

POUR TOUTES CES RAISONS il est proposé par Mme Johanne Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de :

Mettre en demeure le groupe Caillouette et associé. Afin qu'il cesse la procédure de « Préavis d'exercice-Prise de paiement » # 20 821 590 où le nom de la Municipalité de Saint-Pacôme apparaît comme débiteur auprès du groupe Caillouette et associé Inc.;

Que si le groupe Caillouette et associé Inc. désire établir une nouvelle procédure de « Préavis d'exercice-Prise de paiement » auprès de la Station Plein Air de Saint-Pacôme, que la Municipalité de Saint-Pacôme s'y opposera étant elle aussi un

créancier de la Station Plein Air et qu'un tel préavis pourrait porter préjudice à sa créance;

D'autoriser le directeur général, M. Frédérick Lee à signer les documents nécessaires à cette procédure de mise en demeure.

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT # 281 - RÈGLEMENT RELATIF À LA CUEILLETTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (DÉCHETS, MATIÈRES RECYCLABLES ET MATIÈRES ORGANIQUES)

Avis de motion est par la présente donné par Mme Julie Mercier qu'à une prochaine réunion, le règlement numéro 281 relatif à la cueillette des matières résiduelles (Déchets, matières recyclables, matières organiques) sera adopté.

168.08.14

RACCORDEMENT DES AQUEDUCS DES PETITES CÔTES AU RÉSEAU D'AQUEDUC DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME - AUTORISATION

M. Jacques Lavoie sort de la salle de conseil s'estimant en conflit d'intérêts.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme désire relier le réseau d'aqueduc privé « Aqueducs des petites côtes » à son réseau déjà existant;

ATTENDU QU'à la fin du mois de juillet le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques a posé des questions d'ordres mineurs pour finaliser le dossier;

ATTENDU QUE le directeur général M. Frédérick Lee possède toutes les réponses à ces sept questions;

ATTENDU QUE les réponses données par le directeur général permettraient de finaliser le dossier et d'avoir une réponse définitive;

ATTENDU QUE ce dossier était prévu dans la programmation de la taxe sur l'essence 2013 et que la Municipalité de Saint-Pacôme a obtenu un prolongement pour 2014;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme ne croit pas obtenir de délais supplémentaires dans ce dossier et que toutes formes de délais additionnels compromettraient l'obtention de la subvention qui s'y rattache;

POUR TOUTES CES RAISONS il est proposé par M. Éric Lavoie et résolu à la majorité des membres présents d'autoriser le directeur général M. Frédérick Lee à fournir les réponses manquantes auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques dans le dossier du raccordement des aqueducs des petites côtes au réseau d'aqueduc de la Municipalité de Saint-Pacôme.

M. Jacques Lavoie réintègre la salle de conseil après la décision du conseil.

169.08.14

PROJET D'INSTALLATION DE MODULES D'ENTRAÎNEMENT POUR LES AÎNÉS - AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme, via son agente de développement Mme Yvonne Tremblay, a effectué une demande d'aide financière auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire dans le cadre du sous-volet 2.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités;

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire a accepté cette demande;

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire nous a fait parvenir le protocole d'entente afin de maintenir les crédits réservés à ce programme et établir les conditions d'obtentions;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Johanne Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser la mairesse Mme Nathalie Lévesque à signer le protocole

d'entente dans le cadre du projet d'installation de modules d'entraînement pour les aînés de la Municipalité de Saint-Pacôme.

170.08.14

CHEVALIERS DE COLOMB CONSEIL 10086 – DEMANDE DE COMMANDITE

ATTENDU QUE le conseil 10086 des Chevaliers de Colomb tient son souper de 25^e anniversaire le 20 septembre prochain au centre municipal de Saint-Pacôme;

ATTENDU QUE cette organisation nous demande de contribuer financièrement au vin d'honneur qu'ils offriront à leurs convives;

POUR TOUTES CES RAISONS il est proposé par M. Jacques Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder un don de 50.00\$ au conseil 10086 des Chevaliers de Colomb afin d'offrir le vin d'honneur lors du souper du 20 septembre.

171.08.14

FONDATION DE LA POLYVALENTE DE LA POCATIÈRE – DEMANDE DE PARTICIPATION AU 9^E TOURNOI DE GOLF

ATTENDU QUE le samedi 6 septembre prochain aura lieu la neuvième édition du tournoi de golf de la Fondation de la Polyvalente de La Pocatière sous la présidence d'honneur de M. Bernard Généreux;

ATTENDU QUE la Fondation nous sollicite pour participer à l'événement;

POUR TOUTES CES RAISONS il est proposé par M. Christian Dionne et résolu à l'unanimité des membres présents de prendre quatre soupers lors de l'événement à trente-cinq dollars (35.00\$) chacun pour un total de cent quarante dollars (140.00\$).

PÉRIODE DE QUESTIONS

172.08.14

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par Mme Julie Mercier et résolu à l'unanimité des membres présents de clore l'assemblée. Il est 20h48.

Nathalie Lévesque
Mairesse

Frédéric Lee
Directeur général

